

Deuxième campagne de bourse

Pour rappel, cette démarche concerne uniquement les responsables d'élèves lycéens qui n'ont pas consentis à l'étude automatique de leurs droits à bourse lors de l'inscription ou de la réinscription de leur enfant mais qui souhaitent toutefois en faire la demande.

Bonjour,

Pour l'année scolaire **2026-2027**, la deuxième campagne de bourse nationale du lycée est ouverte du **1^{er} septembre 2026 au 15 octobre 2026 inclus**.

Durant cette période, la demande de bourse s'effectuera :

- Via le service en ligne sur Educonnect (Cf. notice « création de compte Educonnect Responsable » en pièce jointe)
- Via le formulaire CERFA n° 11319 téléchargeable en ligne sur le site du ministère <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> ou à retirer auprès du service intendance du lycée.

La demande de bourse sera à refaire à chaque début d'année scolaire

Vous trouverez en pièce jointe une note d'information.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Michèle BERNARD

Secrétaire générale du Lycée Jean ZAY de THIERS

04 73 80 75 75